



Harcelement,effraction,tentative d'agression,menaces de mort

Par **murielk**, le **21/07/2011** à **01:00**

Bonjour,

nous avons achete une maison au fond d'une impasse il y a 3 ans,pres de notre portail il y a une maison divisee en plusieurs appartements loues.

les voisins du hauts bloquais en permanence notre portail avec leur vehicules,il auras fallu que l'on en arrive a des mains courantes pour que cela cesse,mais la voisine nous en veut,aussi depuis elle se met sur son balcon,nous observe,nous prend en photo,nous insulte,nous menace, etc.....elle en est arrivee a pousser ma fille de 8 ans sur la route,nous avons porter plainte mais sans suite.

aujourd'hui,ce soir ,c'est le voisin du bas qui s'y est mit,parce que sa compagne qui est ma meilleure amie n'en pouvait plus qu'il la batte ,elle la quitte il y a 6 mois et il nous en veut,aussi ce soir il a donne un coup de pied dans mon portail et il est arrive a l'ouvrir et a entrer dans mon jardin,etant au salon je n'avais rien vu,et je l'ai vu me foncer dessus dans mon salon,j'ai crue qu'il allait me tuer,comme j'etais au telephone avec elle ,elle nous a entendu crier mes plus jeunes enfants et moi et elle a telephoner dessusite a la police,un collegue a lui la fait sortir et ils sont repartis avant que la police n'arrive,lorsque la police est arrivee ils nous ont dit d'aller porter plainte demain et de nous enfermer chez nous,cela fait maintenant 2 ans que nous ne vivons plus et je ne vois pas comment expliquer a mon fils de 4 ans qu'il ne peut plus jouer dans notre jardin,car nous devons rester enfermes car la police ne peut rien faire. n'attons pas de droits?et j'ai besoin de travailler mais avec cette peur permanente cela fait 2 ans que je n'ose plus sortir et que nous vivons sur le salaire de mon epoux,cela deviens invivable et au jour d'aujourd'hui j'ai peur que cet individu finisse par me tuer

Par **phil20**, le **21/07/2011** à **11:39**

Bonjour,

Si vous avez déposé plainte auprès d'une Gendarmerie ou d'un Commissariat à l'endroit d'un voisin ou de plusieurs de vos voisins en le ou les NOMMANT, il doit y avoir une suite car les forces de l'ordre après enquête doivent adressés leur rapport au Procureur de la République pour une suite à donner.

Il vous faut donc retourner là où vos plaintes ont été déposées pour demander quelles suites ont été données à ces dites-plaintes.

Courage !

Bien à Vous,

Phil20